

Conditions générales d'utilisation du service local à vélos et du badge

Version 2 applicable au 14 septembre 2023

1. Objet du service local à vélos et du badge d'accès

Le service local à vélos permet à son titulaire, exclusivement d'accéder à l'abri à vélos situé place de la gare à Sarrebourg, côté rue de l'Europe. La détention du badge d'accès et son utilisation par son titulaire valent acceptation des présentes Conditions Générales.

2. L'émetteur du badge d'accès

La Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud via l'Office de Tourisme communautaire Sarrebourg Moselle Sud est émetteur exclusif du badge d'accès.

3. Le titulaire du badge

Le titulaire du badge d'accès ne peut être qu'une personne physique. Pour les mineurs non émancipés, la quittance doit être signée par le mineur et (un de) ou (ses) parent(s) ou son représentant légal. Son propriétaire en assure la responsabilité.

4. Le badge d'accès

Le badge d'accès est nominatif et strictement personnel. L'achat du badge d'accès est indispensable pour l'accès au local à vélos. Une fois l'achat intervenu, le badge d'accès devient la propriété du titulaire. Le titulaire peut librement transférer la propriété du badge d'accès à la personne majeure de son choix. Le changement de propriété n'est valable qu'une fois que la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud via l'Office de Tourisme est prévenu par un message écrit, courrier ou courriel. En cas de changement de propriétaire du badge d'accès, le titulaire en avertira l'émetteur sans délai. Tant que ce changement de propriété n'aura pas été signifié à l'émetteur, le titulaire restera juridiquement responsable de l'usage fait de son badge d'accès.

5. Délivrance du badge d'accès

La délivrance du badge d'accès est subordonnée :

- À la fourniture par le client de ses coordonnées complètes.
- À l'achat d'un badge d'accès au prix de 30 € TTC, la première année abonnement compris. Le badge d'accès doit être retiré au guichet de l'Office de Tourisme communautaire Sarrebourg Moselle Sud.

6. Conditions de détention du badge d'accès

Le badge d'accès devient la propriété du titulaire. Tout usage abusif et frauduleux du badge d'accès imputable au titulaire entraînera l'application à son encontre des sanctions prévues par la loi, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 10 régissant les cas de résiliation.

7. Conditions d'accès

Le badge d'accès permet l'accès au local à vélos situé place de la gare à Sarrebourg, côté rue de l'Europe, tous les jours, 24h/24, pendant la durée de validité du droit d'accès. Chaque badge d'accès donne accès au stationnement d'un seul vélo. La Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud se réserve le droit de désactiver l'accès à un abri vélos dans les conditions définies à l'article 10.

8. Service après-vente

La perte, le vol, la détérioration ou tout dysfonctionnement d'un badge d'accès doit être signalé dès sa survenance. La déclaration est effectuée dans les meilleurs délais par le titulaire à l'Office de Tourisme communautaire Sarrebourg Moselle Sud. Le remplacement d'un badge d'accès perdu, volé, détérioré ou pour convenance personnelle est payant. Le montant s'élève à 10€.

9. Durée de validité de l'accès au local à vélos

L'achat du badge d'accès donne droit à un accès au local à vélos durant 365 jours, à partir de la date d'activation du badge d'accès. Le titulaire peut renouveler son droit d'accès au prix de 24€ pour un an. En cas de non-renouvellement, l'accès au local sera automatiquement désactivé. Il pourra être réactivé, à tout moment, si le titulaire renouvelle son droit d'accès. Il lui en coûtera 24 € pour 365 jours. Aucun remboursement n'aura lieu en cas de cessation d'accès.



Office de Tourisme Sarrebourg Moselle Sud
Place des Cordeliers 57400 SARREBOURG
Tél : +33(0)3 87 03 11 82
Courriel : contact@tourisme-sarrebourg.fr
Site internet : www.tourisme-sarrebourg.fr



Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud
Z.A.C. des Terrasses de la Sarre
3 Terrasse Normandie, 57400 SARREBOURG
Tél : +33(0)3 87 03 05 16
Site internet : www.cc-sms.fr

10. Résiliation

La Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud se réserve le droit de mettre fin au service de local à vélos. Cette résiliation à caractère général devra faire l'objet d'un préavis d'un mois. À titre individuel, en cas de non-respect de la loi, des conditions générales du service, de malveillance, de détournement de l'usage du service ou de tout acte contrevenant à l'intérêt collectif, l'émetteur se réserve par ailleurs le droit de retirer le droit d'accès au local en désactivant le badge d'accès sans délai. Le client peut résilier son adhésion au contrat d'utilisation du badge d'accès à tout moment sans fournir de justification. La demande de résiliation par le client doit être formulée par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse précisée à l'article 12. La résiliation est effective à la date de réception de la lettre recommandée. La résiliation ne peut donner lieu à un remboursement ni du badge d'accès ni de la redevance d'accès au local.

11. Informatique et libertés

Vidéosurveillance : articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et L.613-13 du Code de la Sécurité Intérieure et par le décret d'application n°96-926 du 17 octobre 1996
Conformément aux dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le titulaire du badge d'accès est informé qu'il dispose d'un droit d'accès à toutes les informations le concernant, ainsi que d'un droit de rectification de ces mêmes informations dans les limites définies par la loi. Ces droits peuvent être exercés à l'adresse figurant à l'article 12.

12. Réclamations

Le titulaire du badge d'accès émis par la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud peut formuler, toute réclamation concernant les conditions d'utilisation du badge d'accès, en écrivant à l'adresse ci-après :

OFFICE DE TOURISME SARREBOURG MOSELLE SUD
2 Rue du Musée
57400 SARREBOURG

Cette réclamation doit être formulée dans un délai d'un mois à compter de la date des faits l'ayant fait naître. Le titulaire du badge d'accès et son émetteur s'informent réciproquement sur les conditions d'exécution de l'opération contestée et l'émetteur fait diligence auprès de tout correspondant pour avoir communication des éléments relatifs à ladite opération. En cas de réclamation justifiée, la situation du client est restaurée, les deux parties s'efforçant, en tout état de cause, de trouver une solution amiable en cas de litige. Par ailleurs, le titulaire de la carte peut formuler à l'adresse ci-dessus, toute observation ou suggestion relatives aux conditions d'utilisation du badge d'accès.



Office de Tourisme Sarrebourg Moselle Sud
Place des Cordeliers 57400 SARREBOURG
Tél : +33(0)3 87 03 11 82
Courriel : contact@tourisme-sarrebourg.fr
Site internet : www.tourisme-sarrebourg.fr



Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud
Z.A.C. des Terrasses de la Sarre
3 Terrasse Normandie, 57400 SARREBOURG
Tél : +33(0)3 87 03 05 16
Site internet : www.cc-sms.fr

13. Modification des présentes conditions générales d'utilisation du service local à vélos et du badge d'accès

La Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales d'utilisation. Toute modification des conditions générales d'utilisation est portée à la connaissance du titulaire par affichage à l'Office de Tourisme communautaire Sarrebourg Moselle Sud, et sera transmis par courriel à l'adresse mail fournie par le titulaire lors de son inscription.

14. Clause de juridiction

Toutes contestations pouvant s'élever entre l'émetteur du badge d'accès et son titulaire relèveront, sous réserve des dispositions légales applicables, du tribunal compétent.

15. Immatriculation du cycle : cochez et/ou complétez

- Vous avez acheté votre cycle avant le 1er janvier 2021 :
Facultatif : si vous avez fait immatriculer votre cycle, merci de noter le numéro :

- Vous avez acheté votre cycle après le 1er janvier 2021, indiquez son numéro d'immatriculation :

Le titulaire reconnaît avoir lu et accepté les conditions générales d'utilisation du service local à vélo et du badge :

Date : _____

Signature précédée de la mention "Lu et accepté" :